

PROCÈS-VERBAL  
DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 JANVIER 2023  
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 04 JANVIER 2023  
À GRIGNAN (26230) \_ ESPACE SEVIGNÉ  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JULIEN CORNILLET

L'an deux mille vingt-trois, le 11 janvier 2023 à 18 h 00,

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 04 janvier 2023, s'est réuni à Grignan sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

PRÉSENTS : M. Marc-André BARBE, M. Karim OUMEDDOUR, M. Daniel VEILLY.

EXCUSÉS : M. Patrick ADRIEN, M. Joseph AIESI, Mme Véronique ALLIEZ, M. Bruno ALMORIC, Mme Valérie ARNAVON, M. Jean-Noël ARRIGONI, M. Jean-Michel AVIAS, M. Sébastien BERNARD, M. Didier BESNIER, Mme Nelly BODARD, M. Philippe BOUNIARD, M. Yves BOYER, M. Daniel BUONOMO, Mme Fabienne CARMON, M. Eric CAROU, M. Fermin CARRERA, M. Jean-Michel CATELINOIS, M. Laurent CHAUVEAU, Mme Carole CHEYRON-DESLYS, M. Pierre COMBES, Mme Rachel COTTA, M. Yves COURBIS, M. Thierry DAYRE, Mme Laurence DESFONDS, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Jean-Frédéric FABERT, Mme Christel FALCONE, M. Olivier FAURE, Mme Marie FERNANDEZ, Mme Rosy FERRIGNO, Mme Marielle FIGUET, Mme Christine FOROT, M. Alain GALLU, M. Juan GARCIA, M. Maryannick GARIN, Mme Françoise GONNET-TARBARDEL, M. Hervé ICARD, M. Jean-Michel LAGET, M. Jean-Pierre LAMBERTIN, M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, M. Yves LEVEQUE, Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Christophe MATHON, Mme Martine MATTEI, M. Jean-Paul MAZEL, M. Hervé MEDINA, Mme Marietta MIGNET, Mme Geneviève MORENAS-MORIN, M. Olivier PEVERELLI, M. Roland PEYRON, M. Christian PEYRON, Mme Marie-Pierre PIALLAT, Mme Brigitte PUJUGUET, Mme Françoise QUENARDEL, Mme Katy RICARD, Mme Christelle RUYSSCHAERT, M. Olivier SALIN, M. Benoît SANCHEZ, Mme Fabienne SIMIAN, Mme Pascale TOLFO, M. Anthony ZILIO.

Monsieur le Président constate l'absence de plus de la moitié des membres du Comité syndical en exercice et déclare que le Comité syndical se trouve dans l'impossibilité de pouvoir siéger.

Il renvoie la séance au mardi 17 janvier 2023 à 16 h 30 en mairie de Montélimar, salle du conseil municipal. Une nouvelle convocation sera adressée aux membres du Comité syndical avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Julien CORNILLET  
Président

